

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
CONFIÉ A LA SPL « MIN MARCHÉ MARSEILLE MÉDITERRANÉE »,
PAR LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Etudes préalables nécessaires à la création d'une plateforme de logistique
urbaine sur le site des Arnavaux dépendant du MIN MARCHÉ MARSEILLE
MÉDITERRANÉE**

MARCHÉ DE MANDAT N°Z250433COV

Entre

La METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE (MAMP),

Etablissement public de coopération Intercommunal dont le siège est situé à l'adresse suivante : Le Pharo - 58, boulevard Charles Livon 13007 Marseille

Représentée par sa Présidente, Martine VASSAL, en vertu de la délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) numéro _____ en date du _____ .

LE MANDANT, D'UNE PART,

Et

La SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE MIN MARCHÉ MARSEILLE MÉDITERRANÉE (SPL MIN MMM) au capital de 2 200 000,00 euros, dont le siège social est situé à Marseille dans le 14^e arrondissement, avenue du Marché Intérêt National, Marseille (13014), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés le 14 décembre 2023, sous le numéro 982 228 009,

Représentée par Monsieur Didier OSTRE, son Directeur Général, dûment habilité à la signature du présent mandat par décision du conseil d'administration en date du 18 décembre 2023.

LE MANDATAIRE, D'AUTRE PART,

Table des matières

PREAMBULE.....	3
ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT	3
ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L’ARTICLE 7	3
ARTICLE 3 – MODIFICATION DE L’ARTICLE 8	3

PREAMBULE

Par délibération n°AGRI-001-17285/25/BM en date du 27 février 2025, la Métropole Aix-Marseille-Provence a confié à la SPL MIN Marché Marseille Méditerranée la réalisation des études préalables nécessaires à la création d'une plateforme de logistique urbaine sur le site des Arnavaux via le marché de mandat n°Z250433COV.

Le contrat est entré en vigueur le 21/03/2025 et sa durée est de 36 mois. Il prévoit la réalisation par la SPL MIN Marché Marseille Méditerranée des études préalables permettant d'apprécier la faisabilité de la création d'une plateforme de logistique urbaine sur le site des Arnavaux, études pour lesquelles le Mandataire se voit confier les missions de préparation, passation et d'exécution des marchés publics au nom et pour le compte de la Métropole, en vue de préciser les conditions économiques et techniques nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le présent avenant a pour objet d'apporter des précisions sur les rôles respectifs du Mandataire et du Mandant concernant la passation des marchés et le suivi de leur exécution.

Cette modification n'a aucune incidence sur l'économie du contrat.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de préciser les rôles respectifs du Mandataire et du Mandant concernant la passation des marchés (article 7 du contrat de mandat) et le suivi de leur exécution (article 8).

Les autres articles du marché de mandat sont inchangés ainsi que l'annexe 1.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 7

L'article 7 (passation des marchés) est complété de la façon suivante :

« En outre, il est précisé que le mandataire prendra en charge les missions suivantes :

- La signature des lettres d'attribution et des lettres de rejet ;
- La signature des lettres de notification ;
- La signature du marché ;
- La notification du marché ;
- La transmission du marché au Trésorier ;
- La publication des données essentielles (à partir de 25 000 euros HT). »

ARTICLE 3 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 8

L'article 8 (suivi de l'exécution des marchés) est modifié comme suit :

« Le mandataire assurera la gestion des marchés au nom et pour le compte du Mandant dans les conditions prévues par le Code de la Commande Publique, de manière à garantir les intérêts du Mandant.

A cette fin, notamment, le Mandataire aura pour mission la signature de l'ensemble des actes d'exécution, avec ou sans incidence financière, dont l'attestation de service fait et le paiement des entreprises.

L'agrément des sous-traitants devra se faire selon les règles de la commande publique du Mandant et avec son accord. »

Fait à Marseille

Le

En deux (2) exemplaires originaux,

<p>Pour la Société Publique Locale « MIN MARCHÉ MARSEILLE MÉDITERRANÉE » (SPL MIN MMM),</p> <p>Le Directeur Général Didier OSTRE</p> <p>[SIGNATURE ET CACHET]</p>	<p>Pour la Présidente et par délégation,</p> <p>Le Vice-Président</p> <p>[SIGNATURE ET CACHET]</p>
---	--